

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N°010-2025

Le Maire de **DOUVRES-LA-DELIVRANDE**,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2212-2,

VU le Code de la Route,

VU la demande présentée par l'entreprise « VEOLIA EAU » afin de pouvoir réaliser des branchements rue des Hauts-Vents 14440 Douvres-La-Délivrande Calvados.

CONSIDERANT, qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation, et le stationnement,

ARRETE

ARTICLE I : Le Mercredi 29 Janvier 2025 et le Jeudi 30 Janvier 2025, la circulation sera interdite (avec une déviation) rue des Hauts-Vents 14440 Douvres-La-Délivrande Calvados.

ARTICLE II : « VEOLIA EAU » à la charge de la signalisation et de la pré-signalisation. Elle est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE III : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE IV: Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur Le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Douvres,**
- La Police Municipale,**
- Les Services Techniques de la Ville de Douvres,**
- VEOLIA EAU,**

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

A Douvres-La-Délivrande, le Samedi 25 Janvier 2025.

Monsieur le Maire
Thierry LEFORT

